

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU JOUEUR DE L'ES VIGNEUX

Cette chartre a pour but de définir les devoirs des joueurs, de favoriser l'épanouissement de chacun d'entre eux dans le respect des règles de vie en collectivité et de contribuer au bon fonctionnement du club.

Je m'engage donc à respecter :

- Les arbitres et leurs décisions. Sans eux, pas de match.
- Mes partenaires, adversaires, dirigeants, éducateurs, parents et bénévoles.
- Le matériel et les installations mis à ma disposition.
- Les horaires et convocations, et à prévenir en cas d'absence.

Je m'engage également à :

- Pratiquer le football comme un jeu dont je maîtrise les règles.
- M'investir pour progresser individuellement et collectivement.
- Ecouter les recommandations de mes éducateurs et dirigeants.
- Accepter de jouer dans l'équipe choisie par mon éducateur.
- Arbitrer les équipes du club, quand je suis désigné, ou trouver un remplaçant.
- M'assurer (pour les mineurs) de la présence de l'éducateur lors des entraînements et des matchs (les parents conduisent l'enfant au vestiaire).
- Attendre (pour les mineurs) les parents au vestiaire après les entraînements et matchs.

Tout manquement à ces règles élémentaires pourra éventuellement faire l'objet d'une procédure disciplinaire interne au club. En fonction de la gravité de l'acte, le fautif s'expose à une sanction pouvant aller de l'avertissement au renvoi temporaire ou définitif (sans remboursement de cotisation).

Il est également porté à la connaissance des parents de joueurs mineurs, que la responsabilité du club vis-à-vis de votre enfant ne s'exerce qu'à l'intérieur des vestiaires et sur le terrain. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident ayant lieu en extérieur avant ou après les matchs et entraînements.

BONNE SAISON A TOUTES ET TOUS

Le bureau de l'ESV

